

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
22.59

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE / M. GÉRARD GAZAY**

OBJET : Budget primitif 2020 - Délégation économie et emploi.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'économie et à l'emploi, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

En 2020, le Département a la volonté de poursuivre la stratégie mise en œuvre en faveur de l'emploi et de mobiliser tous les moyens à sa disposition, pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois et accroître ainsi l'insertion professionnelle des publics qui en sont le plus éloignés, notamment les bénéficiaires du RSA et les jeunes. Plus largement, le Département maintient son engagement pour les initiatives favorisant l'attractivité globale du territoire et son impact positif sur l'emploi.

Enfin, soucieux de défendre l'emploi sur son territoire, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé, à titre exceptionnel et dans le cadre de sa compétence en matière de solidarité et de cohérence territoriale, de contribuer à l'effort national en direction des entreprises frappées par les mesures de confinement.

En fonctionnement, cette politique s'articule autour de cinq grands axes :

I / Le pacte d'objectifs pour l'emploi

Cet outil novateur et expérimental se décline sous forme d'accords de partenariats signés entre le Conseil départemental et les acteurs économiques, visant à mobiliser ces derniers et les entreprises qu'ils représentent pour favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

II / Les conventions avec les chambres consulaires

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône signe chaque année des conventions de partenariat avec les trois chambres consulaires de son territoire (Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence, Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, Chambre de métiers et de l'artisanat), fondées sur des programmes d'actions consacrés à l'emploi et l'attractivité du territoire.

III / La mise en place des actions proposées par le groupe experts emploi

A l'issue d'une vingtaine de réunions du groupe, 7 actions opérationnelles ont été proposées pour 2020 (délibération n°53 - Commission permanente du 14 février 2020).

IV/Le soutien aux initiatives et aux organismes favorisant l'attractivité du territoire

Le Département, malgré la loi NOTRe, reste directement impliqué en matière d'attractivité.

Il est convaincu avec ses partenaires, que la capacité du territoire à attirer des entreprises, des talents, des chercheurs, des touristes, des artistes, des événements, dépend étroitement du degré de convergence et de mutualisation des outils et moyens mobilisés pour valoriser et promouvoir la Provence. Il s'agit pour notre collectivité de :

- 1- Continuer à accompagner l'action de Provence Promotion dont elle est membre territorial depuis l'actualisation de ses statuts, le 28 juin 2017, avec une nouvelle mission qui s'inscrit dans les compétences départementales ;
- 2- Relancer les activités de loisirs et de tourisme après la crise sanitaire, par un plan de relance incluant la poursuite de Marseille Provence Gastronomie dont le succès a marqué l'année 2019. Ce plan permettra aussi de favoriser le retour du public en toute sécurité sanitaire, d'animer le territoire et de relancer la consommation locale. Il mobilisera de nouveau les partenaires publics et privés concernés par le sujet.

V / Partenariat avec les agences d'urbanisme métropolitaines

Dans le contexte actuel des mutations des compétences et du paysage institutionnels, le Département souhaite bénéficier de l'appui des agences d'urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il considère utile de nouer des partenariats en vue d'alimenter ses propres réflexions et de favoriser une collaboration plus forte entre ses équipes et celles de ces structures. Ce rapprochement se traduira notamment par des partages de connaissances, de données et la production d'études.

Aux côtés de cette mobilisation de crédits en fonctionnement en faveur de l'emploi, des demandes sont également formulées en équipement, en vue de répondre à trois objectifs :

- Faire face aux dépenses concernant les anciens dossiers d'aides aux entreprises non encore soldés (immobilier, abondement de PAT,...) ;
- Maintenir le dispositif d'aides aux entreprises agroalimentaires, encore permises par la loi.
- Participer à des fonds d'urgence et de solidarité, destinés à soutenir la trésorerie des entreprises et à les aider à surmonter les difficultés économiques dues à la crise.

L'état des crédits affectés à la politique publique du développement économique et de l'emploi figure en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL